

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Verſailles, *Vendredi* 18 *Juillet.*

L'ASSEMBLÉE Nationale a ſuſpendu tout travail juſqu'après le départ du Roi. Sur les 10 heures, M. le Préſident & l'Aſſemblée ſont deſcendus dans la rue au devant de la porte de la Salle, & s'y ſont tenus juſqu'après l'inſtant où le Roi a paſſé ſuivi d'un très-petit nombre de Gardes, & accompagné de la Milice Bourgeoiſe de Verſailles, qui précédoit, environnoit & ſuivoit en grand nombre la voiture de Sa Majeſté & celle de ſa ſuite.

L'Aſſemblée eſt remontée ſur les 11 heures & demie, & la ſéance a commencé par la lecture de pluſieurs adreſſes de diverſes Villes.

M. *Rabaut de Saint-Etienne*, l'un des Membres du Comité de Rédaction, a lu à l'Aſſemblée ceux des articles du Réglement ſur leſquels elle a déjà délibéré, & qu'elle a adoptés : il a lu enſuite pluſieurs nouveaux articles qu'il a ſoumis à ſon examen.

L'Aſſemblée a arrêté que le projet ſeroit imprimé à grande marge & remis à l'examen de tous les Membres.

M. *de Boufflers* eſt revenu ſur un projet de l'établiſſement d'une marque diſtinctive pour les Députés, projet qu'on paroiſſoit avoir abandonné ; il l'a appuyé de nouveaux motifs ; il en a montré un modèle ; mais preſque toute l'Aſſemblée étoit à Paris ; elle n'avoit nommé que 50 Députés des Communes ; & à une centaine près, tous y avoient couru. L'aſſemblée n'a donc pu s'occuper, ni de la propoſition de M. *de Boufflers*, ni d'aucune autre propoſition importante.

Mais ce qui a été écouté avec une grande attention & un grand intérêt, c'eſt le récit des troubles & des malheurs qui ſont arrivés à Saint-Germain-en-Laye, à l'inſtant même où l'on célébroit le retour du calme dans Paris par un des plus magnifiques ſpectacles qu'on ait jamais vus ſur la terre. A Saint-Germain, un malheureux Meunier, nommé *Sauvage*, ſoupçonné d'accaparement, a été arrêté par le peuple, jugé, condamné & mis à mort par un Garçon Boucher, qui lui a coupé la tête. Malheureuſement l'Aſſemblée Nationale ne peut porter directement elle-même de remède à ces troubles : on paroît croire généralement qu'il n'y en a qu'un : l'établiſſement d'une Milice Bourgeoiſe dans toutes les Provinces, qui auroit la garde toutes les Villes & de tous les Bourgs de la France.

Verſailles, *Samedi* 19 *Juillet.*

HIer au ſoir, M. l'Archevêque de Vienne avoit annoncé à l'Aſſemblée Nationale que le tems de ſa Pré-



ſidence étoit expiré, & qu'il la prioit de procéder, dès le lendemain matin, à l'élection d'un nouveau Préſident. On eſt allé aux Bureaux pour y donner les ſuffrages; & en attendant que le ſcrutin général de trente ſcrutins particuliers fût fait, l'Aſſemblée a repris ſes opérations. Elle les a commencées d'abord avec un peu de trouble. M. *Beſſin*, Procureur au Châtelet & Commandant du Diſtrict de Saint-Antoine s'eſt préſenté à l'Aſſemblée Nationale : il étoit extrêmement agité, parloit à tout le monde, crioit, frappoit des pieds & répétoit à haute voix : MM. les Citoyens de Paris vous ont ſauvés, & vos défenſeurs ſont eux-mêmes en danger de périr. On ne pouvoit guères ne pas fixer l'attention de l'Aſſemblée entière avec de telles paroles : on a donc écouté dans un grand ſilence. M. *Beſſin* a dit alors, que c'étoit aux Ouvriers du quartier Saint-Antoine, à ces hommes qu'on déſignoit par des noms mépriſans, qu'on étoit redevable de la liberté; que ce ſont eux, qu'il a vus lui-même, qui ont pris la Baſtille, & que ces mêmes hommes aujourd'hui manquent de pain, parce qu'ayant été pluſieurs jours ſans travailler, ils manquent d'argent pour en acheter. En finiſſant ſon diſcours, il a jetté une bourſe de louis ſur le Bureau. Cette action a inſpiré, pour ſes paroles, une confiance qu'on n'étoit pas d'abord très-diſpoſé à leur accorder. M. l'Archevêque de Paris a appuyé ſon diſcours; & l'Aſſemblée Nationale a chargé alors tous MM. les Députés de Paris, *extra muros* & *intra muros*, de prendre cet objet en conſidération.

Dans le même inſtant, on a reçu de la part de M. le Maréchal de Noailles, un récit plus circonſtancié & mieux conſtaté de la malheureuſe affaire de St. Germain.

Dans le même inſtant encore, les Députés du Dauphiné ont communiqué à l'Aſſemblée des nouvelles de leur Province, qui leur apprennent que le renvoi de M. Necker, & l'appareil formidable d'armes dont l'Aſ-

ſemblée Nationale a été environnée, y ont excité une inſurrection générale ; & que cette Province s'eſt couverte de ſes armes, pour défendre la liberté de la France, & celle de ſes Repréſentans.

Enfin, M. le Chevalier de Boufflers a interrompu le récit de ces nouvelles du Dauphiné, pour apprendre à l'Aſſemblée que, dans l'inſtant même, & preſque à la porte des Etats-Généraux, deux Huſſards, ſoupçonnés injuſtement par le Peuple d'avoir voulu mettre le feu à la tente des Gardes-Françaiſes, avoient été arrêtés ; qu'on parloit de les pendre, & que ſi l'Aſſemblée Nationale n'alloit pas à leur ſecours, à coup sûr ils ſeroient pendus.

Un grand nombre de Députés ont couru les défendre : le Peuple les a facilement confiés aux Repréſentans de la Nation, qui les ont amenés dans une des ſalles des Etats-Généraux ; d'où on leur fera joindre leur Régiment.

Tant de récits de tant d'émeutes, ont fait ſentir fortement combien il étoit néceſſaire de trouver des moyens prompts & sûrs de rétablir la tranquillité publique, & de la maintenir.

Pluſieurs Députés ont propoſé, comme le meilleur de tous les moyens, un décret à l'Aſſemblée Nationale, qui établiroit des Milices Bourgeoiſes dans toutes les Villes du Royaume.

Cette motion a été ſoutenue ; elle a été combattue, & l'Aſſemblée l'a laiſſée tomber ſans délibérer.

Alors on a porté le réſultat général du récenſement des trente ſcrutins. Perſonne n'a réuni la majorité néceſſaire de la moitié des voix, & une en ſus.

MM. de la Rochefoucault, de Clermont-Tonnerre, de Monteſquiou & de Liancourt ont été ceux qui ont obtenu le plus de ſuffrages.

On eſt retourné dans les Bureaux, pour y procéder à de nouveaux ſcrutins. Le récenſement s'eſt fait, & perſonne n'a eu encore la majorité ſuffiſante.

MM. de la Rochefoucault & de Liancourt ont été ceux qui ont réuni le plus de voix, & ſuivant le réglement, c'eſt entr'eux que s'eſt fait le troiſième tour de ſcrutin.

M. le Duc de Liancourt a eu enfin une grande majorité de 600 ſur 800; & il entrera, lundi, dans les fonctions de Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

Cependant l'Aſſemblée ne s'eſt ajournée à lundi, que par Bureaux; il ne pourra y avoir une Séance générale, parce qu'on travaillera dans la Salle, aux changemens qu'on demandoit, & qu'on attendoit depuis ſi long-temps.

DISTRICTS DE LA VILLE DE PARIS.

COPIE d'une Lettre circulaire adreſſée par M. le Marquis de la Fayette aux ſoixante Diſtricts de Paris.

18 Juillet 1789.

MESSIEURS,

Il n'eſt point d'expreſſions qui puiſſent vous peindre ma reconnoiſſance & mon dévouement; mais je vous ſupplie de recevoir l'hommage d'un cœur pénétré de vos bontés, & dont la gloire & le bonheur feront d'être à vous juſqu'à mon dernier ſoupir.

Quel que ſoient les témoignages ſi précieux de votre confiance, je dois obſerver que le Général des Milices Pariſiennes a été nommé par une acclamation, bien flatteuſe ſans doute, mais qui n'a pas le caractère légal de la volonté des Citoyens, d'où doit émaner tout pouvoir. La circonſtance étoit trop preſſante pour que cela pût être arrêté par aucune reflexion. Aujourd'hui, Meſſieurs, je déſire que mes Concitoyens ſe choiſiſſent régulièrement un Chef, en me réſervant, dans tous le cas, l'honneur de les

ſervir comme le plus fidèle de leurs ſoldats, & ce n'eſt que proviſoirement que je puis exercer les fonctions dont je ſuis chargé.

Elles me ſont bien chères, Meſſieurs, lorſque je vous exprime mes remercîmens & mon admiration pour le bon ordre qui a régné hier, & qui eſt dû à votre zèle beaucoup plus qu'à aucune diſpoſition de ma part.

Il eſt ſi eſſentiel de mettre de l'uniformité dans le réglement du ſervice, que je ne puis tarder de vous prier, d'envoyer, tous les jours, à onze heures, à l'Hôtel-de-Ville, recevoir l'ordre & le mot, comme je vous invite à prendre toutes les précautions pour empêcher les déſordres qui ont lieu, autour de quelques barrières & dans les environs de Paris.

J'ai l'honneur de vous inviter auſſi, MM., à envoyer demain à huit heures, à l'Hotel-de-Ville, un Député, avec lequel je puiſſe cauſer ſur pluſieurs arrangemens proviſoires, ainſi que je l'ai fait aujourd'hui, en entreprenant l'ouvrage bien inſtant d'un projèt d'organiſation qui réponde aux commencemens à jamais célèbres de votre inſtitution.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé LA FAYETTE.

DISTRICT DES MINIMES.

« Des inquiétudes s'étant répandues dans le public ſur la ſanté des ſoldats du Régiment des Gardes-Françaiſes, & principalement de ceux qui ſont dans la caſerne de la rue de l'Ourſine : nous, Commiſſaires nommés à cet effet par le diſtrict des Minimes, nous nous ſommes tranſportés d'abord à l'Hôtel-Dieu, où nous n'avons trouvé que trois ſoldats malades d'aujourd'hui, & deux d'hier ; enſuite dans les

casernes de la rue de l'Oursine, où nous avons trouvé tous les soldats en bonne santé, à l'exception d'un blessé par accident, & en avons apporté les certificats des Sergens desdites casernes, lesquels sont déposés dans les archives du district. A Paris ce 18 Juillet 1789. »

Signé *Le Roy*, *Clavier*, *Lonchamp*.

DISTRICT DES CAPUCINS St-HONORÉ.

Lettre de M. Benieres, Curé de St-Pierre de Chaillot, à M. le Président du District des Capucins St Honoré.

17 Juillet 1789.

Monsieur,

Empressé de répondre à la juste invitation du Comité-permanent de la Ville, & regardant les décimes que je paie annuellement comme représentatives de ma capitation, & mon imposition annuelle étant de 288 liv. dont la moitié est 144 liv., j'ai prié M. *Gion*, Vice-Président du District de ma Paroisse, de vous remettre ladite somme de 144 liv. que vous voudrez bien verser dans la caisse du Receveur que vous devez nommer pour recevoir le montant des souscriptions du District, qui sera versé dans la caisse du Trésorier nommé par la Ville, pour pourvoir à la subsistance des malheureux, & à la paie des Ouvriers qui servent à la défense de la Capitale. Je suis, &c.

De Paris, le 22 Juillet 1789.

Nous sommes dans la plus grande impatience de recevoir la nouvelle de l'acceptation du Ministère par M. Necker, ce vrai Serviteur de la France. Le

Courrier porteur des Lettres de Sa Majesté, & de l'Assemblée Nationale, ne l'ayant pas trouvé à Bruxelles, & ayant appris qu'il étoit allé à Francfort, a continué sa route jusqu'à cette dernière Ville.

M. Berthier, Intendant de Paris, a été arrêté à Compiègne, par où il passoit pour se rendre en Flandres. 300 Cavaliers de la Garde de Paris l'ont pris, & l'ont ramené dans la Capitale.

On dit que l'Abbesse de Montmartre, ainsi que M. de Brissac, Gouverneur de Paris, ont été arrêtés. On dit aussi que Mgr. le Comte d'Artois, ainsi que toute sa Maison, sont à Valenciennes.

Tous les villages des environs sont armés pour se garder; & tout se trouve dans la plus grande émotion. Quant aux Etats-Généraux, tous les troubles qui sont arrivés, sont une partie de l'objet de leurs opérations, & les arrêtent dans leurs délibérations.

On prétend que le Premier Président du Parlement de Paris ira complimenter l'Assemblée Nationale, & qu'il en sera de même des autres Cours Souveraines. Dans ce moment, tous ces grands Corps ne font pas la moindre sensation.

M. le Duc de Luxembourg & MM. d'Espremenil & de Casaris, Députés de l'Ordre de la Noblesse, sont dit-on, passés en Flandres.

Une nouvelle assez risible, c'est qu'on oblige tout le monde, jusqu'aux Ecclésiastiques, Religieux & Moines à porter les cocardes; sans quoi ils sont regardés comme diffidens. Le sexe a aussi arboré la cocarde.

L'agréable nouvelle que M. *Necker* avoit accepté sa place, a été donnée au retour du Courrier extraordinaire. Il doit arriver à Versailles, le 29 du courant. Quelle joie pour tous les bons Français! Béni soit celui qui vient au nom de la Patrie! *Hosanna in excelsis!*